

sur le budget principal sont maintenant remplacés par une déduction sur les impôts perçus par le gouvernement fédéral.

D'autre part, au chapitre des paiements versés aux provinces pour le compte de l'assistance-vieillesse, le budget de la nouvelle année enregistre une baisse de 25 millions de dollars sur 1965-1966. Ce montant sera imputé à la caisse de la sécurité de la vieillesse, conformément au programme visant à abaisser progressivement l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse.

Les augmentations enregistrées d'une année à l'autre entre les dépenses statutaires, soit 119 millions de dollars, sont moins considérables que d'habitude. En voici les principales: 127 millions au compte des paiements aux provinces, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires); 84 millions au chapitre de l'intérêt et autres frais de service de la dette publique; 25 millions en crédits aux comptes de la pension de retraite du service public et des forces canadiennes. Ces augmentations, qui sont statutaires et ne requièrent pas de votes, se trouvent contrebalancées surtout par les réductions, de 143 millions en tout, dans le cadre de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires).

Je tiens à signaler à la Chambre bon nombre de changements apportés dans l'organisation des prévisions budgétaires de 1966-1967. Ils traduisent, dans l'ensemble, les transferts de fonctions en vertu de la loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, annoncés par le premier ministre le 17 décembre dernier et entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1966.

Si la Chambre est d'avis, monsieur l'Orateur, je déposerai, en vue de leur consignation au hansard, trois tableaux se rapportant au budget des dépenses de 1966-1967. Le premier établit une comparaison entre le budget des dépenses de 1966-1967 et l'ensemble des prévisions budgétaires d'un certain nombre d'années antérieures. Le deuxième établit une comparaison entre les prévisions des dépenses statutaires de 1966-1967 et celles de 1965-1966. Le troisième indique les modifications apportées au budget principal des dépenses de 1966-1967 par rapport à celui de 1965-1966, aux titres des frais d'exploitation, des coûts en capital et des autres dépenses.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que ces tableaux soient reproduits au hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici les tableaux précités.*]

TABLEAU I
TOTAL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	Budget principal	Budget supplémentaire	Dernier budget supplémentaire	Total
1966-1967.....	7,950.5			
1965-1966.....	7,399.7	426.2		7,825.9
1964-1965.....	6,702.9	221.8	245.6	7,170.3
1963-1964.....	6,307.2	311.9	240.9	6,860.0
1962-1963.....	6,048.2 ¹	181.0	281.9 ²	6,466.0 ³
1961-1962.....	6,123.8	355.9	122.8	6,602.5
1960-1961.....	5,732.2	169.9	178.2	6,080.3
1959-1960.....	5,595.9	86.1	116.8	5,798.8
1958-1959.....	5,178.8	144.8	282.8	5,606.4
1957-1958.....	4,827.6	145.3	187.6	5,088.8 ⁴

¹Prévisions révisées; les prévisions budgétaires initiales du Budget principal des dépenses étaient de \$228.0 millions de plus.

²Il s'agit du montant des crédits affectés par Mandats du Gouverneur général et compris dans le rapport sur les subsides de 1962-1963 qui aurait été déposé à titre de dernier Budget supplémentaire de 1962-1963 si le Parlement avait siégé.

³Ce total est le montant des crédits affectés pour 1962-1963 et est de \$45.0 millions de moins que la somme des prévisions de dépenses déposées et des prévisions supplémentaires définitives de 1962-1963.

⁴Ce total est le montant des crédits affectés pour 1957-1958. Il est de \$71.7 millions de moins que le montant des prévisions déposées, en raison du financement de fin d'année effectué au moyen de Mandats du Gouverneur général.